



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 novembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Point 172 de l'ordre du jour

### **Octroi à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale**

#### **Rapport de la Sixième Commission**

*Rapporteur* : M. Drahoslav Štefánek (Slovaquie)

#### **I. Introduction**

1. La question intitulée « Octroi à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale à la demande de la Suède, au nom des États membres ci-après de l'Institut : Afrique du Sud, Australie, Barbade, Belgique, Botswana, Canada, Chili, Costa Rica, Danemark, Espagne, Finlande, Inde, Namibie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède et Uruguay.

2. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 11 septembre 2000, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire la question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.

3. La Commission a examiné ce point à ses 26<sup>e</sup>, 32<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup> séances, les 10, 16 et 17 novembre 2000. Les opinions exprimées par les représentants qui sont intervenus sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.6/55/SR.26, 32 et 33).

4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 14 août 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/55/226).

#### **II. Examen du projet de décision A/C.6/55/L.14**

5. À la 32<sup>e</sup> séance, le 16 novembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Octroi à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale » et

l'a modifié oralement en supprimant le membre de phrase « et d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa prochaine session la question intitulée "Octroi à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale" » à la fin du texte.

6. À sa 33e séance, le 17 novembre, la Commission a adopté le projet de décision A/C.6/55/L.14, tel qu'il a été modifié oralement, sans le mettre aux voix (voir par. 8).

7. Le représentant de la Suède a fait une déclaration au nom des États membres de l'Institut (voir A/C.6/55/SR.33).

### **III. Recommandation de la Sixième Commission**

8. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

#### **Octroi à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale, sur recommandation de la Sixième Commission, décide de reporter à sa cinquante-sixième session le débat et la décision sur la demande de statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale présentée par l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> A/55/226.